Conditions Générales de Vente (CGV) — SPRIIP

Dernière mise à jour : 20/11/2026 13:10

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des ventes de services, abonnements, licences logicielles et, le cas échéant, de biens proposés par SPRIIP à ses clients.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

1. Identification de la société

La société SPRIIP, société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU), au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 68 boulevard Charles Warnery, 34 000 Montpellier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 994 436 129, représentée par son Président, Eric Bardoul. Site internet : https://spriip.fr. Ci-après dénommée « SPRIIP ».

2. Champ d'application

Les présentes CGV régissent l'ensemble des ventes de services, abonnements, licences logicielles et, le cas échéant, de biens proposés par SPRIIP à ses clients.

Le client peut être une personne morale (société, association, syndicat de copropriétaires, association syndicale libre) ou une personne physique agissant dans le cadre d'une activité professionnelle, contractant les services pour les besoins de son organisation. Les présentes CGV ne s'appliquent pas aux consommateurs au sens du Code de la consommation.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, à l'exclusion de tout autre document, sauf accord écrit contraire. Les CGV sont applicables pendant toute la durée de la relation contractuelle.

3. Services et produits proposés

SPRIIP conçoit, développe et commercialise des solutions logicielles et services numériques, notamment accessibles en ligne en mode Software as a Service (SaaS), ainsi que des prestations associées telles que l'assistance, la maintenance, le paramétrage, la formation et le conseil.

SPRIIP peut également être amenée à vendre ou revendre des biens matériels liés à l'utilisation de ses solutions (tels que des supports physiques ou étiquettes QR-codes).

Le contenu précis des services et produits fournis est défini dans l'offre commerciale, le devis ou la commande acceptée par le client.

4. Commande et formation du contrat

La commande est réputée ferme et définitive dès l'acceptation par le client d'un devis, d'une proposition commerciale, d'une souscription en ligne ou de toute validation écrite émanant du client.

Le contrat entre en vigueur à compter de la confirmation de la commande par SPRIIP ou de l'activation des services.

5. Prix

Les prix sont exprimés en euros hors taxes (HT) ou toutes taxes comprises (TTC) selon ce qui est précisé dans l'offre, le devis ou la facture. Lorsque les prix sont indiqués hors taxes, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable est facturée en sus au taux en vigueur au jour de la facturation.

Les prix sont ceux en vigueur au jour de la commande. SPRIIP se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans effet rétroactif sur les contrats en cours.

6. Conditions et délais de paiement

6.1 Modalités et délais de paiement

Sauf stipulation contraire figurant dans l'offre acceptée, les factures relatives aux abonnements sont prélevées automatiquement selon la périodicité de facturation choisie (mensuelle ou annuelle), à la date anniversaire de la souscription. Les autres factures (prestations ponctuelles, régularisations) sont payables à quinze (15) jours à compter de leur date d'émission. Le règlement s'effectue par carte bancaire, prélèvement SEPA, ou tout autre moyen de paiement proposé sur la plateforme de paiement utilisée par SPRIP. Le Client autorise SPRIP, ou son prestataire de services de paiement, à débiter le moyen de paiement enregistré selon la périodicité convenue. Pour les paiements ponctuels non couverts par un abonnement, le règlement peut également s'effectuer par virement bancaire.

6.2 Échec de paiement et restrictions d'accès

En cas d'échec de paiement, SPRIP procède à des tentatives de prélèvement et/ou relances automatiques. À défaut de régularisation dans un délai de dix (10) jours à compter de la date d'échéance initiale, SPRIP peut restreindre l'accès aux fonctionnalités de création, modification et export des données concernant la seule Prestation impayée, sans effet sur les autres Prestations souscrites par le Client ou des tiers. L'accès en consultation reste maintenu sur la Prestation restreinte. Le rétablissement de l'accès complet intervient de plein droit dès régularisation du paiement.

6.3 Retard de paiement

En cas de retard de paiement, des pénalités sont exigibles de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire.

- **Pour les clients professionnels** :

  Ces pénalités sont calculées sur la base d'un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, appliqué au montant TTC des sommes dues, à compter du jour suivant la date d'échéance. Conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros (40 €) est due de plein droit par facture impayée.

- **Pour les clients non-professionnels :**

  Sont considérés comme non-professionnels les clients qui ne relèvent pas de la catégorie précédente, notamment les syndicats de copropriétaires.

  Toute somme non payée à son échéance porte intérêt de plein droit au taux de l'intérêt légal, à compter de la mise en demeure de payer, jusqu'à son paiement effectif.

7. Durée – Reconduction – Résiliation – Suspension

Les abonnements sont conclus pour une période contractuelle définie dans l'offre (mensuelle, annuelle ou autre) et se renouvellent automatiquement par tacite reconduction pour une durée identique, sauf résiliation notifiée par l'une des parties dans les conditions prévues ci-après.

Les abonnements sont facturés le même jour chaque période contractuelle. Si ce jour n'existe pas dans la période contractuelle suivante (ex : 31 janvier, en mensuel, ou 29 février en annuel), la facturation a lieu le dernier jour du mois.

Chaque partie peut résilier le contrat à son échéance en notifiant sa décision à l'autre partie par tout moyen écrit permettant d'en attester la réception, dans le respect du délai de préavis prévu dans l'offre souscrite. Ce délai est exprimé en jours calendaires, week-ends et jours fériés compris, et décompté à rebours à partir de la date de renouvellement. Les dates s'apprécient selon le fuseau horaire de Paris. À défaut d'indication dans l'offre, ce délai est de deux (2) jours calendaires.

Toute notification reçue après le dernier jour du délai (23h59, heure de Paris) prend effet à l'échéance de la période contractuelle suivante.

Toute période contractuelle entamée est intégralement due et ne donne lieu à aucun remboursement, y compris en cas de résiliation anticipée à l'initiative du client.

En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations contractuelles, l'autre partie pourra résilier le contrat de plein droit après l'envoi d'une mise en demeure par tout moyen écrit permettant d'en attester la réception restée sans effet pendant un délai de quinze (15) jours.

SPRIIP se réserve le droit de suspendre tout ou partie des services, sans indemnité, en cas d'usage abusif, de surcharge anormale des infrastructures ou de comportement mettant en péril la sécurité, la stabilité ou l'intégrité des services, après notification au client lorsque cela est raisonnablement possible.

Les présentes dispositions s'appliquent sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

8. Obligations du client et des utilisateurs finaux

Le client s'engage à utiliser les services conformément à leur destination, à ne pas porter atteinte à la sécurité ou à l'intégrité des systèmes et à fournir des informations exactes.

Lorsque les services sont utilisés par des utilisateurs finaux agissant pour le compte du client (notamment les copropriétaires, locataires, occupants, membres, salariés ou mandataires), le client demeure seul responsable du respect des présentes CGV par ces utilisateurs.

Le client demeure seul responsable des contenus, données, paramétrages et usages réalisés via les solutions mises à disposition.

Le client s'interdit tout usage abusif ou excessif des services, notamment tout comportement susceptible d'entraîner une surcharge anormale des infrastructures

(volume de requêtes manifestement disproportionné, automatisations non prévues, détournement de finalité ou tentative de contournement des limitations techniques).

9. Propriété intellectuelle

L'ensemble des logiciels, plateformes, bases de données, marques, logos et contenus fournis par SPRIIP est protégé par le droit de la propriété intellectuelle.

SPRIIP concède au client une licence d'utilisation non exclusive, non cessible et limitée à la durée du contrat, strictement nécessaire à l'utilisation des services.

Toute reproduction, modification ou exploitation non autorisée est interdite.

10. Responsabilité et garanties

SPRIIP est tenue à une obligation de moyens. Sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée et est strictement limitée aux dommages directs.

En tout état de cause, le montant total de la responsabilité de SPRIIP est plafonné au montant hors taxes effectivement payé par le client au titre de la période contractuelle concernée, sans pouvoir excéder, le cas échéant, le montant facturé au client au cours des douze (12) derniers mois précédant le fait générateur du dommage.

SPRIIP ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages indirects, pertes d'exploitation ou pertes de données.

Les services sont fournis en l'état. SPRIIP garantit que les services sont conformes aux spécifications convenues dans l'offre commerciale ou le devis accepté par le client.

11. Disponibilité – Maintenance – Évolution du service

SPRIIP s'efforce d'assurer une disponibilité raisonnable des services, hors opérations de maintenance, mises à jour, évolutions techniques ou cas de force majeure. Aucune garantie de disponibilité continue ou sans interruption n'est accordée.

Le client reconnaît que les services proposés par SPRIIP sont susceptibles d'évoluer, notamment afin d'en améliorer le fonctionnement, la sécurité ou les performances.

En cas de modification substantielle des fonctionnalités essentielles ayant un impact significatif sur l'usage du service, SPRIIP en informera le client au moins trente (30) jours à l'avance par courrier électronique. Le client disposera alors d'un droit de résiliation sans pénalité, à exercer dans les quinze (15) jours suivant la notification, avec effet à la date de mise en œuvre de la modification.

12. Confidentialité et données personnelles

Chaque partie s'engage à conserver confidentielles les informations, données et documents échangés dans le cadre de l'exécution du contrat.

Données personnelles

Dans le cadre de l'exécution des services, SPRIIP peut être amenée à traiter des données à caractère personnel pour le compte du client. Le client agit en qualité de responsable de traitement et SPRIIP en qualité de sous-traitant au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

SPRIIP s'engage à traiter les données personnelles uniquement pour les finalités définies par le client et conformément à ses instructions documentées, à mettre en œuvre les mesures de sécurité appropriées et à ne pas transférer les données en dehors de l'Union européenne sans autorisation préalable du client.

Les données sont hébergées en France ou dans l'Union européenne auprès de prestataires certifiés. Une liste des sous-traitants ultérieurs est tenue à disposition du client et peut être communiquée sur demande.

Le client garantit qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires pour transmettre les données à SPRIIP et que les personnes concernées ont été informées conformément à la réglementation applicable.

Pour plus d'informations, le client peut consulter la politique de confidentialité disponible sur le site internet de SPRIIP ou contacter SPRIIP à l'adresse : contact@spriip.fr.

13. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas de manquement résultant d'un événement de force majeure tel que reconnu par la jurisprudence française.

14. Droit applicable – Juridiction compétente

Les présentes CGV et les Conditions Particulières éventuelles sont soumises au droit français.

- **Pour les clients professionnels :**

  Tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Montpellier.

- **Pour les clients non-professionnels :**

  Tout litige relève de la compétence du tribunal judiciaire territorialement compétent (art. L. 621-8 du Code de la consommation).

15. Hiérarchie des documents – Acceptation

En cas de contradiction entre les présentes CGV et tout autre document contractuel, l'ordre de priorité suivant s'applique : (1) les conditions particulières ou annexes spécifiques éventuellement conclues, (2) le devis ou l'offre commerciale acceptée, (3) les présentes Conditions Générales de Vente.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont réputées acceptées par le client dès la commande ou l'utilisation des services proposés par SPRIIP.